

Chères éleveuses, chers éleveurs,

Nous sommes tous frappés par la grippe aviaire : certaines expositions commencent à être annulées et nous craignons le blocage général sur notre territoire d'ici peu.

En 2006, les éleveurs amateurs de volailles ont été confrontés pour la première fois aux conséquences désastreuses d'une crise sanitaire due à la grippe aviaire et aux réglementations mises en place. Une seule année de grippe aviaire a eu pour conséquences l'arrêt pur et simple de nombreux éleveurs en raison des mesures de contrôle confinement imposé, de l'interdiction des mouvements de volailles et de l'interdiction des concours (rapport FAO) Les éleveurs amateurs les plus passionnés ont réussi à survivre, mais ces mesures coercitives seront très dommageables pour la biodiversité.

En décembre 2021, pour la quatrième fois en six ans, les éleveurs amateurs français sont les victimes collatérales des crises sanitaires couplées à une réglementation contraignante, non adaptée pour les éleveurs amateurs. Et la pandémie à la Covid 19 ; depuis février 2020, a aggravé la situation.

Ces crises ont provoqué l'interdiction des expositions parfois en dernière minute. De nombreuses variétés de volailles ne reposant que sur la passion de trois à quatre éleveurs seulement, ont vu leur quantité fortement diminuée. Les associations avicoles, qui maillent le territoire, organisent l'élevage amateur et font la diversité et la richesse de notre pays, enregistrent de lourdes pertes financières lors d'interdictions des expositions avicoles.

Grippe aviaire et nos élevages de loisir : un faux problème ?

La transmission de virus de la grippe aviaire des élevages amateurs vers les élevages professionnels est négligeable. Le rapport de la plateforme de l'ESA, montre que la grande majorité (95%) des cas de grippe aviaire de la saison 2020-2021 sont survenus en élevage commercial et non en élevage de basse-cours.

La chaire de biosécurité aviaire de l'École Nationale Vétérinaire de Toulouse montre que les basses-cours ont fait courir peu de risques aux élevages professionnels pendant l'épisode influenza 2016-2017 (premières gripes aviaries en France). Les élevages amateurs, de par leur taille sont considérés du point de vue épidémiologique comme des basse-cours. Le risque de "spill-over" est plutôt des élevages commerciaux vers les basse-cours.

Enfin, il est très important de ne pas considérer les éleveurs amateurs comme de simples propriétaires d'animaux de basse-cours. Ils ont depuis plusieurs années pris à leur compte les recommandations des autorités pour protéger leurs volailles contre la grippe aviaire : ils ont compris qu'il faut :

-confiner

-couvrir de filets les parcours

-interdire à la faune sauvage l'accès aux gamelles et points d'eau – couvrir alimentation et abreuvement

-nettoyer fréquemment les poulaillers, les abreuvoirs, les mangeoires, vos vêtements et vos chaussures

-utiliser un pédiluve désinfectant entre deux lieux d'élevage

-garder les nouveaux oiseaux séparés lors de leur entrée dans votre troupeau – Quarantaine d'au moins 15 à 20 jours. Idem quand les animaux rentrent de concours.

Nous suivons la situation et l'évolution de la maladie à travers notamment la fédération ProNaturA que nous avons rejointe et l'expertise du Docteur Vétérinaire Alexis KIERS en particulier

Comme vous le savez, la maladie est hautement pathogène. Elle se transmet principalement par les oiseaux aquatiques, mais bien sûr d'autres volailles peuvent être touchées. Il n'existe pas de traitement possible, mais un vaccin, qui est réservé pour l'heure aux établissements zoologiques ou à des structures pouvant s'en réclamer. Ils peuvent alors demander une dérogation pour en bénéficier.

C'est pourquoi la FFV (en travail étroit avec la SCAF) essaye d'obtenir pour ses clubs l'autorisation de vacciner les volailles. Pour le moment nous n'avons pas de réponse car tout le monde attend la sortie du nouveau vaccin qui devrait arriver en 2023. Nous souhaitons obtenir cette autorisation et de petits conditionnements de vaccin, en faisant valoir que nos animaux représentent des souches anciennes, que nous sommes garants d'un patrimoine génétique unique et que seul l'élevage amateur regroupe cette richesse.

En attendant, suivez bien les consignes données pour protéger vos petits élevages : l'administration n'a pas encore donné de consignes générales comme les années précédentes mais semble procéder par zone territoriale : interdictions et abattages se font par zones touchées. Vous pouvez donc l'être.

Soyez prudents, suivez les réglementations sanitaires de votre Département ou Région et mettez-vous en mesure de pouvoir attester – photos visées par un vétérinaire – que vos animaux sont restés sous volière.

Surtout saisissez-nous si vous êtes concernés. Ce que nous ne vous souhaitons bien sûr pas.

Nous espérons tous qu'un vaccin sera vite trouvé et mis à disposition pour vous. Nous souhaitons nous faire reconnaître comme garant d'un patrimoine génétique unique.

Nous travaillons pour cela en partenariat avec les diverses entités avicoles et bien plus encore car nous en sommes persuadés, c'est cette union, aujourd'hui plus que jamais, qui fera notre force

N'abandonnez pas : nous espérons tous des jours meilleurs !